

## Imperméable, parapluie et baromètre

**L**E GOUVERNEMENT A donc décidé de consulter les milieux intéressés sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Quel contraste avec mai 1992! Quatre conseillers fédéraux, majoritaires de justesse au sein du collège, décidaient alors de déposer une demande d'adhésion à l'Union européenne à la surprise de toute la classe politique.

Si la hardiesse d'alors s'est révélée téméraire, les précautions gouvernementales d'aujourd'hui confinent à la manie névrotique. La consultation n'est qu'un coup pour rien. Car il y a belle lurette que tous les avis sont connus, y compris celui du gouvernement.

En 1998, le gouvernement publiait un épais rapport favorable à l'adhésion en réponse à un simple postulat socialiste. La même année il inscrivait l'adhésion à l'ONU dans ses objectifs de législature 1999–2003. Dans sa très grande majorité le Parlement a approuvé les intentions gouvernementales. Les milieux économiques donnent ouvertement leur feu vert. Si le front des «oui» est clair, celui des adversaires ne l'est pas moins. L'Association pour une Suisse indépendante et neutre, l'ASIN, réserve tous ses importants moyens financiers pour combattre l'ONU. L'UDC fait du repli nationaliste son fonds de commerce.

La consultation est d'autant plus inutile qu'il n'y a aucune

marge de manœuvre, aucune voie de compromis entre le «oui» et le «non». Si le Conseil fédéral demande tout de même l'avis des milieux intéressés, c'est, dit-il, pour respecter l'exigence constitutionnelle de consultation sur les traités internationaux importants. Le gouvernement affirme également vouloir ouvrir le dialogue sur les relations entre la Suisse et l'ONU. Dialoguer avec l'ASIN ou avec l'UDC? Adolf Ogi lui-même sait que la tentative est désespérée au sein de son propre parti.

Pour se protéger des averses d'insultes des nationalistes ultra-conservateurs, le gouver-

*Dans le dossier de  
l'adhésion de la  
Suisse à l'ONU,  
les précautions  
gouvernementales  
confinent à la manie  
névrotique*

nement ne sort qu'avec le parapluie du strict respect des procédures et l'imperméable du dialogue nécessaire. Il pourra même s'offrir le luxe d'un baromètre avec le référendum an-

noncé contre l'armement des soldats suisses en mission de paix à l'étranger.

Plus simplement, la prudence du Conseil fédéral est dictée par la peur face à la progression de l'UDC qui ronge dangereusement l'électorat des autres partis. Par ses multiples précautions, le gouvernement tente de ménager le parti de Christoph Blocher et de sauver une formule qui n'a plus rien de magique. Le temps de la clarté et du courage semble pourtant venu pour laisser sur le bord du chemin la minorité irréconciliable des nostalgiques du réduit national. AT

# Les temps changent

**Le vote de 1986 sur l'adhésion à l'ONU, piloté par le conseiller fédéral Pierre Aubert, s'est soldé par une débâcle mémorable. Tous les cantons et 75,7% d'électeurs ont dit non. Depuis, tout a changé. Le mur de Berlin est tombé.**

**L**A FIN DE la guerre froide a modifié fondamentalement les relations internationales. Elle a donné une impulsion au désarmement. L'ONU n'est plus la tribune privilégiée des confrontations politiques est-ouest. L'amélioration du climat au Conseil de sécurité a entraîné une intervention accrue de l'ONU pour le maintien de la paix. A l'heure actuelle, 25 000 personnes sont engagées dans quinze opérations des Nations Unies. Les tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda contribuent à la résolution des conflits. La mondialisation de l'économie a rendu évidente la nécessité de renforcer la coopération politique internationale. L'ONU ouvre les forums pour résoudre les problèmes sociaux à Copenhague ou ceux de l'environnement à Rio.

La Suisse n'a pas adhéré à l'ONU pour respecter le verdict populaire de 1986. Mais elle a accru sa coopération de l'extérieur. Elle participe systématiquement et activement aux réunions internationales. Elle applique désormais toutes les sanctions économiques. Elle a accepté le survol de son territoire par les forces d'intervention en ex-Yougoslavie. Son action sur le terrain, au Kosovo ou ailleurs, redonne un but à l'armée suisse. Elle n'est absente que du noyau de l'ONU où se prennent les décisions : l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

## Neutralité

La neutralité a été le mot fétiche tout au long de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Chaque Suisse était persuadé, peu ou prou, qu'elle avait sauvé le pays de la seconde guerre mondiale. Pendant la guerre froide, la neutralité proclamée a permis de maintenir des relations diplomatiques correctes tous azimuts pour le bénéfice des affaires commerciales helvétiques, malgré un alignement de fait sur le bloc occidental. Encore intouchable en 1986, la neutralité a été au cœur du débat sur l'adhésion à l'ONU.

Le premier coup de canif officiel au mythe a été porté par le rapport du Conseil fédéral sur la neutralité de

1993. Le mur de Berlin était tombé, mais pas encore les préjugés. Le peuple suisse avait rejeté le traité sur l'Espace économique européen. Il devenait évident pour le gouvernement que la neutralité n'était plus l'arme miracle pour «l'accroissement de la prospérité commune». Le rapport de 1993 rappelle donc que la neutralité, selon le droit international, se limite à rester en dehors des conflits dans lesquels le pays n'est pas directement impliqué. Elle permet en revanche tous les engagements en cas de paix, hormis la participation à des alliances militaires qui contraindraient le pays à s'engager automatiquement dans un conflit. Faisant un pas supplémentaire cinq ans plus tard, le «Rapport Brunner» met en garde : «La neutralité ne doit en aucun cas devenir un obstacle à des engagements nécessaires à notre sécurité».

Ainsi redéfinie, la neutralité autorise la Suisse à s'associer au Partenariat pour la paix de l'OTAN, à adhérer à

l'UE, à participer aux opérations de maintien de la paix avec des soldats armés. Elle permet de devenir membre à part entière de l'ONU. En effet, l'adhésion n'impose pas la participation obligatoire à une intervention militaire, prévue par l'art.42 de la Charte. Quant aux sanctions économiques auxquelles la Suisse participe déjà en tant que non membre, «elles sont compatibles avec la neutralité lorsqu'elles sont mises en œuvre par une grande majorité des Etats de la communauté internationale. Des sanctions ne sont pas un acte de guerre mais un moyen légitime à l'encontre d'un Etat qui a violé le droit international public pour rétablir une situation conforme au droit».

L'adhésion n'impose donc aucun sacrifice à la Suisse hormis 50 à 60 millions de cotisations annuelles. Une bagatelle à côté du demi-milliard que Berne verse déjà chaque année pour financer les diverses activités de l'ONU. *at*

## RÉFÉRENDUM SUR L'ARMÉE

# Mauvaises fréquentations

**E**N 1986, QUAND il dépose son initiative «Pour une Suisse sans armée et une politique globale de paix», le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) manifeste la capacité de mobilisation du mouvement pacifiste. La campagne précédant la votation populaire se caractérise par son originalité et sa force d'attraction auprès de la jeunesse. Au soir du 26 novembre 1989, le résultat éclate comme un coup de tonnerre dans le ciel du consensus helvétique. Jamais l'institution militaire, élément constitutif du jeune Etat fédéral, n'avait subi un tel choc. La défaite objective – 64,4% des voix contre l'initiative – se mue en une victoire du GSSA dans la mesure où le soutien à l'initiative dépasse les prévisions les plus optimistes.

Depuis, les réformes de l'armée se succèdent à un rythme accéléré, réduisant à la fois le budget militaire et les

effectifs. Le GSSA, fidèle à sa ligne, a lancé une nouvelle initiative en faveur du désarmement unilatéral de la Suisse. Et voilà que, sans attendre le dépôt de cette initiative, le mouvement se lance à l'assaut de la Révision de la loi d'organisation militaire, plus précisément des dispositions permettant d'armer les volontaires helvétiques engagés à l'étranger dans des opérations de maintien de la paix. Ainsi le GSSA se retrouve-t-il en compagnie de l'UDC et de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), deux piliers de la neutralité armée jusqu'aux dents. Etrange compagnonnage! Le GSSA, aveuglé par sa propre cause, n'est plus capable de prendre en compte le contexte politique. Sa volonté d'affaiblir l'armée va jusqu'à espérer une victoire référendaire dont il sait pourtant pertinemment qu'elle serait celle des isolationnistes nationalistes et militaristes. *jd*

# Les syndicats n'ont pas coupé le fil... (du dialogue)

*Adoption d'un plan social, signature d'une convention collective de travail... chez Swisscom, le partenariat se construit.*

**S**WISSCOM EST UN intéressant laboratoire. Pour la première fois, une entreprise, que l'Etat considère désormais ne plus devoir administrer lui-même, retourne au marché, tout en offrant des tâches de service public. Avec, en corollaire, toute la question des rapports de travail à régler, soit le passage du statut de fonctionnaire à celui d'employé d'une entreprise privée.

## Transfert des clients

Le recours à quelques coûteuses stars du libéralisme à la tête de l'entreprise n'a pas empêché quelques bourdes au sein de l'entreprise. C'est en effet avec la foi des nouveaux convertis que Swisscom s'est lancée dans le marché, semblant ignorer que celui-ci a aussi ses règles. On attendait donc avec intérêt le plan social de l'entreprise, qui compte diminuer ses effectifs de 3000 emplois entre 2001 et 2003, et la conclusion de la Convention collective de travail. L'un et l'autre sont désormais sous toit.

La baisse des tarifs dont les usagers sont les premiers bénéficiaires a été provoquée par la nouvelle concurrence dans le secteur. Il s'ensuit tout naturel-

lement des transferts de clients et de postes de travail entre l'entreprise qui détenait le monopole et les nouvelles venues. Mais derrière les postes de travail, il y a des personnes, dont la formation ne correspond pas forcément à celle que les concurrents recherchent... On a vu en effet dans les suppléments «emploi» des quotidiens qu'Orange, le numéro deux de la téléphonie mobile, engageait désormais des «cosmonaut», formation qui ne doit pas être courante chez Swisscom.

## Réinsertion et création d'entreprises

Swisscom assume son nouveau statut d'entreprise privée en élaborant un plan social, bouclé en six semaines avec les syndicats. Objectif affiché: éviter tout licenciement en lien avec le processus de restructuration. Pour y parvenir, on cherchera à réinsérer les employés sur le marché de l'emploi avec l'Antenne emploi, propre à l'entreprise, un programme de création d'entreprises et un centre d'occupation pour les employés de longue date. Sans être la panacée, l'ensemble de ces mesures sont plus valorisantes pour les employés que les solutions appliquées

sous le régime de la Régie: maintien des employés à des postes devenus «inutiles» avec report des coûts sur les tarifs, ou licenciement en cas de suppression de poste.

Le même jour que l'annonce par Swisscom de l'adoption du plan social, le Syndicat de la communication faisait savoir qu'il répondait par «un oui critique à la convention collective de travail chez Swisscom». Si le syndicat regrette la trop modeste réduction du temps de travail (de 41 à 40 heures par semaine) et «la composante salariale liée à la prestation», il salue l'amélioration de droit aux vacances, qui passe de quatre à cinq semaines, ainsi que l'augmentation du montant des allocations pour enfants.

Enfin, et ce n'est pas le moins intéressant, le syndicat demande que le Conseil fédéral étende le champ d'application de la convention à toute la branche afin de ne pas pénaliser Swisscom par rapport à ses concurrents. Où l'on voit avec plaisir que le syndicat de la communication a intégré rapidement son rôle de partenaire d'une entreprise privée et qu'il recourt sans délai aux instruments éprouvés propres à ce type de marché. *pi*

## Débordements d'anglomanie

**C**HEZ SWISSCOM, QUI veut affirmer sa nouvelle identité, le mimétisme avec les entreprises privées est parfois comique, laisse souvent songeur, et tourne tout aussi fréquemment à l'excès. Au point d'ailleurs de se trouver en décalage avec les modes publicitaires et de la communication.

L'anglais a ainsi pris une part prépondérante dans le... marketing de l'entreprise, notamment lorsqu'il s'agit d'attirer des clients jeunes et donc branchés. Il est également très présent dans les communiqués commerciaux et les en-têtes de lettre. Pas un département de l'entreprise qui ait gardé une dénomination dans les langues nationales. Voir à ce propos le communiqué de ce printemps, annonçant des modifications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril:

«[...] Les secteurs Mobile et PubliCom (téléphonie fixe) seront réunis sous la houlette de Carsten Schloter, membre de la Direction du groupe. La nouvelle unité inclura également les unités Payphone Services et Operator Services. Le secteur Business Com, pour sa part, sera rattaché à la Division Marketing & Sales, dirigée par Heinz Karrer, également membre de la Direction du groupe. Enfin, pour favoriser le développement du secteur porteur du commerce électronique, la Direction du groupe a décidé de constituer une nouvelle unité E-Business, qui sera dirigée par Jens Alder, à titre intérimaire.»

## Médias

**L**E CONSEILLER NATIONAL libéral bâlois Christoph Eymann ne sera peut-être pas candidat de son parti au Conseil d'Etat. Raisons invoquées: il est considéré comme trop à gauche. Evidemment, à lire le rappel des scores établis par une enquête de l'Université de Fribourg avant les dernières élections fédérales, Christophe Eymann se situe au centre-gauche, plus à gauche que Peter Tschopp ou Joseph Deiss alors que son chef de groupe Jacques-Simon Eggly se situe bien à droite (+5 sur un maximum de 10). Enquête de la *Basler Zeitung* (29 juin 2000). *cfp*

# Mener un combat contre-offensif

*En septembre, une nouvelle initiative xénophobe sera soumise au peuple.*

*Le genre est inépuisable.*

*Sous des airs patelinement modérés de stabilisation de la population étrangère, elle est intolérablement rétrograde: retour au statut de saisonnier, camps d'internement pour les requérants devant être expulsés.*

*A découvrir pour mieux la combattre.*

**C'**EST UN FONDS de commerce. L'immigration étant pour les sociétés occidentales un phénomène permanent, par vagues toujours renouvelées, des hommes politiques exploitent les peurs qui se répètent. En Suisse, l'initiative populaire permet de capter les émotions. James Schwarzenbach avait mis au point le procédé. Son initiative «Contre l'emprise étrangère» (oh! le libellé significatif) fut en juin 1970 un affrontement qui a secoué: 74,1% de participation, les «non» ne l'emportant que par 100000 voix d'écart, sept cantons ayant accepté l'initiative. On rappellera que cette initiative était mortelle puisqu'elle voulait limiter à 10% la proportion des étrangers. Dans cet enjeu d'importance nationale, l'engagement sans défaillance de la gauche, en première ligne sur un front difficile, fut décisif. A droite, ou l'oublierait volontiers. Nouvel assaut infructueux en 1974, 77 et 88. Prochain vote, septembre 2000 dans la Constitution.

Cette fois, les étrangers, y compris les requérants d'asile, mais pas les scientifiques, les cadres qualifiés et les saisonniers, ne sauraient pas dépasser 18% de la population suisse. Pourquoi 18%? Ce devait être le chiffre des années 93, date à laquelle fut lancée l'initiative. En son temps, comme déjà dit, Schwarzenbach fixait à 10% la limite supportable: la xénophobie est élastique! Ce chiffre limite, sorti de quelque courbe de Gauss, est censé définir les capacités d'assimilation du groupe helvétique. Au-delà d'un certain seuil elles n'opéreraient plus. Pourtant la population étrangère est déterminée par des facteurs, notamment juridiques, qui enlèvent toute

crédibilité à un chiffre présenté comme absolu. Si la Suisse connaissait la naturalisation selon le droit du sol, ou si un séjour de dix ans permettait d'acquérir la nationalité, le nombre d'étrangers diminuerait d'un seul coup de moitié! De surcroît la Suisse n'ayant jamais été une puissance coloniale, elle ignore ces métissages que connaissent la France ou la Hollande ou la Grande-Bretagne.

## Une initiative inapplicable

L'initiative ne nous libérerait pas des obligations internationales, et notamment de l'accord bilatéral passé avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes. Le droit de naturalisation lié au mariage pour l'époux ou l'épouse d'un conjoint suisse ne saurait être remis en cause. Le regroupement familial, qui est une élémentaire notion de justice, si lentement acceptée par la Suisse, mais qui fait partie aussi des exigences du droit européen, ne sera pas aboli. Enfin l'apport étranger, grâce à un solde actif des naissances, revitalise la démographie indigène largement en dessous du taux de renouvellement. Le chiffre global, inscrit dans la Constitution, est sans influence directe sur ces données. L'initiative est donc une imbécillité politique. Elle est de surcroît intolérable dans la mesure où elle introduit les camps d'internement avant expulsion.

## L'enjeu économique

L'économie va naturellement faire valoir que le contingent de permis, le seul facteur directement sous contrôle politique, ne saurait être entamé. Maintenant que le chômage a été pratiquement résorbé, l'apport de forces extérieures est indispensable, y compris dans les formations les plus pointues. Mais l'économie ne saurait se contenter de mettre en évidence ses intérêts, en laissant les formations politiques et les «belles âmes» faire le travail sur le terrain des principes. On est frappé de voir que les officines de l'économie ont déjà commencé, à grands frais, avant les vacances, à partir en guerre, non sans démagogie, contre les taxes écologiques, mais rien sur l'initiative xénophobe!

On souhaite que la gauche mène une campagne semblable à celle qui

### Nombre d'étrangers en 99

<b>Immigration</b>	85 838
de l'UE	39 504
Contingent	18 780
Regroupement familial	26 298
Union	
avec un(e) Suisse:	12 471
<b>Emigration</b>	-58 104
de l'UE/AELE	38 728
Excédent de naissance	13 395
Naturalisation	-20 363
Total	20 766

Source: NZZ, 1/2 juillet 2000.

## Une grève exemplaire chez les employés de l'entreprise Pizza Hut

fut conduite pour les bilatérales. Il n'y a pas de politique d'immigration acceptable, sans garantie salariale et sociale, sans respect des conventions collectives ou instauration d'un salaire minimum, sans contrôle efficace du travail au noir.

Au-delà de ces dispositions de première nécessité devrait être développée une politique active d'immigration. Elle concerne d'abord l'école. Les communes à forte population étrangère et qui sont contraintes de prendre des mesures spéciales pour assurer un enseignement de base devraient être indemnisées correctement au titre d'une volonté d'intégration. La politique du logement fait partie aussi de ce dispositif; il suffit de circuler à pied dans certains quartiers pour découvrir qu'ils se

figent en communautés étrangères, solidaires et repliées sur elles-mêmes, souvent rivales entre elles.

Bref au discours xénophobe (nous ne sommes plus chez nous) et à sa réplique économique (nous avons besoin de main-d'œuvre), il faut répondre par des exigences, dont les volets concernent aussi les travailleurs suisses: salaires, qualité de l'école, logement. Trop facile de dire: tous unis contre les xénophobes. Unis, mais sous conditions. Contrairement aux premières initiatives de Schwarzenbach, le vote xénophobe sera, cette fois-ci, organisé par une formation politique bien structurée et bien entraînée, l'UDC blochérienne. Pour la combattre l'apport de la gauche sera d'autant plus précieux. Qu'elle fasse savoir qu'il a un prix. *ag*

L'ÉVÈNEMENT N'A certes pas rencontré l'écho médiatique de la manifestation-kermesse de Millau, en marge du procès de José Bové. Pourtant, bien que locale, la grève des employés d'un restaurant Pizza Hut de Genève est exemplaire à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle voit des salariés s'intéresser à la bonne gestion de leur entreprise. Ensuite parce qu'elle manifeste une détermination et un sens de la solidarité peu fréquents.

Dans une lettre à la direction européenne de la multinationale, une vingtaine de cadres et d'employés de Pizza Hut de Genève et Sion s'inquiètent des faiblesses de leur direction helvétique et des risques que fait courir cette dernière pour la survie de l'entreprise. Les patrons suisses ripostent par quatre licenciements et une rétrogradation qui frappent des employés du restaurant de Rive, considérés comme les meneurs.

En réaction, les employés de l'établissement de Plainpalais, nullement menacés, débrayent. Cadres et employés organisent eux-mêmes leur action plutôt que de déléguer la prise en charge de leurs revendications aux secrétaires syndicaux présents.

Claude Bossy

### Texte de l'initiative populaire:

I. La Constitution fédérale est complétée comme suit:

*Art. 69<sup>quater</sup> (nouveau)*

<sup>1</sup>La Confédération veille à ce que la proportion des ressortissants étrangers en Suisse ne dépasse pas 18 pour cent de la population résidente.

<sup>2</sup>Sont notamment compris dans le calcul des étrangers titulaires d'un permis d'établissement, les résidents à l'année, les réfugiés reconnus comme tels et les personnes titulaires d'une autorisation de séjour pour raisons humanitaires. Sont également comptabilisés, s'ils demeurent plus d'une année en Suisse, les étrangers au sens de l'article 69<sup>quinquies</sup>, 1<sup>er</sup> alinéa, et les étrangers titulaires d'autres autorisations de séjour. Les étrangers séjournant pour une courte durée, qu'ils exercent ou non une activité lucrative, sont également compris dans le calcul si leur séjour dure plus de huit mois, quand il est renouvelé et quand le regroupement familial a été autorisé.

<sup>3</sup>Ne sont pas comptabilisés comme ressortissants étrangers, indépendamment de la durée du séjour en Suisse, les frontaliers, les saisonniers ne bénéficiant pas du regroupement familial, les membres d'organisations internationales, les membres de services consulaires ou diplomatiques, les scientifiques et les cadres qualifiés, les artistes, les curistes, les stagiaires, les étudiants et les écoliers, les touristes. Ne sont pas non plus compris dans le calcul les étrangers au sens de l'article 69<sup>quinquies</sup>, 1<sup>er</sup> alinéa, s'ils séjournent moins de douze mois en Suisse.

*Art 69<sup>quinquies</sup> (nouveau)*

<sup>1</sup>S'agissant des requérants d'asile, des personnes déplacées par la guerre, des étrangers en quête de protection, des étrangers admis provisoirement, des internés et des étrangers n'ayant pas de domicile fixe en Suisse, la Confédération veille à ce que leur séjour en Suisse ne présente aucun attrait financier.

<sup>2</sup>Les étrangers au sens du 1<sup>er</sup> alinéa qui sont écroués en Suisse ne doivent pas bénéficier de meilleures conditions financières que celles qu'ils auraient dans leur pays.

*Art. 70<sup>bis</sup> (nouveau)*

Si un étranger au sens de l'article 69<sup>quinquies</sup>, 1<sup>er</sup> alinéa, ou un étranger sans autorisation de séjour doit être renvoyé ou expulsé en vertu d'une décision administrative ou pénale, dont l'exécution est possible, licite et raisonnablement exigible, cette personne pourra être écrouée jusqu'à l'exécution de la mesure, afin que l'expulsion soit assurée.

II. Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:

*Art 21 (nouveau)*

<sup>1</sup>Si la limite de 18 pour cent fixée à l'article 69<sup>quater</sup> est dépassée au moment de l'entrée en vigueur dudit article, l'écart doit être réduit dans les plus brefs délais par le biais de départs volontaires d'étrangers.

<sup>2</sup>Si un éventuel excédent des naissances ne peut être compensé de cette manière, la limite des 18 pour cent peut être temporairement dépassée, à condition qu'aucun nouveau permis de séjour ne soit délivré à des étrangers au sens de l'article 96<sup>quater</sup>, 2<sup>e</sup> alinéa.

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Claude Bossy (*cb*)

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Pierre Imhof (*pi*)

Daniel Marco (*dm*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Géraldine Savary, Jean-Luc Seylaz

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimeries des Arts et Métiers SA

Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Des Alémaniques dans le Jura

**Mort d'un préjugé: le français progresse dans le Jura.**

LE GRIGNOTAGE PROGRESSIF des territoires romands par les Alémaniques est un vieux fantasme souvent entretenu à proximité de la frontière linguistique. Non seulement, cette croyance est sans fondement, mais on assisterait plutôt à la situation inverse, en tout cas du côté du Jura. C'est ce que démontre Frédéric Chiffelle, un professeur de géographie de l'Université de Neuchâtel<sup>1</sup>.

Première surprise, le pourcentage de germanophones était beaucoup plus élevé à la fin du siècle passé dans les territoires de langue française. Ainsi le district de Delémont comptait 25,2% d'Alémaniques en 1890 contre 5,3% aujourd'hui. A Moutier ce chiffre était même de 38,1% contre 8,9% lors du recensement de 1990 et la ville de Neuchâtel était presque bilingue, puis-

qu'elle comptait 30,5% d'Alémaniques en 1880 contre 7,7% de nos jours. L'industrialisation et le développement de l'horlogerie ont attiré en masse des «émigrés» alémaniques. Certaines communes se sont même retrouvées avec une majorité alémanophone en 1890, comme Court (51,5% en 1888) et Courrendlin (53% en 1888). Selon le dernier recensement, moins de 10% de la population de ces bourgs industriels est aujourd'hui de langue maternelle alémanique.

Même si les crises horlogères successives ont entraîné des mouvements de population, un départ massif des Alémaniques n'a pas été enregistré. De manière discrète et sans tapage, travaillant dans des entreprises où l'on parlait français, envoyant leurs enfants dans des écoles de langue française,

cette presque majorité s'est ainsi peu à peu assimilée au fil des générations. A noter un certain débordement francophone sur des communes alémaniques dans l'agglomération biennoise. On recense 17% de Romands à Nidau en 1990. La ville de Neuchâtel qui n'est qu'à dix kilomètres de la frontière des langues fait aussi sentir son influence: Les communes bernoises de Gals et Gampelen ont dépassé les 10% de population francophone. Pour l'auteur la présence d'un réseau de villes industrielles francophones à proximité de la frontière des langues est une des raisons de cette poussée, relative, certes, mais réelle du français dans l'arc jurassien. Voilà de quoi mettre à mal quelques idées reçues! *jc*

<sup>1</sup>Frédéric Chiffelle, *L'Arc jurassien romand à la frontière des langues*, Payot, Lausanne, 2000.

## SCIENCES

### La recherche, en chiffres

CHAQUE DEUX ANS est publié l'état de santé de la recherche et développement (R&D) aux USA; la mouette 2000 vient de paraître. Disons en préambule que les dépenses R&D ne se définissent pas sans ambiguïtés. Il n'y a qu'à observer les difficultés rencontrées par la Suisse pour effectuer le même travail. Il faudra attendre le fonctionnement complet d'ARAMIS, la base de données regroupant tous les contrats R&D, pour être vraiment au clair.

En attendant, on peut déjà dire que la Suisse investit grosso modo dix milliards de francs en recherche et développement par an, dont les deux tiers sont financés par le privé; les investissements R&D publics stagnent. En 1998, les USA y investissaient 228 milliards de dollars. La part publique des ressources destinée à la recherche ne cesse de baisser. La part R&D du PNB continue à s'éroder (comme en Suisse). Evolution parallèle donc, toutes proportions gardées, même si les dépenses absolues explosent aux USA: les investissements totaux y étaient, au début des années nonante, «seulement» de 150 milliards de dollars, pour atteindre 228 milliards en 1998!

La part «étrangère» des investissements R&D aux Etats-Unis, c'est-à-dire les investissements de filiales américaines dont la maison-mère est étrangère, s'élève à 10%. Mais la Suisse y figure comme contributeur majeur – pour un montant de 3,4 milliards, chiffre 1996 – et se place au même niveau que l'Allemagne et l'Angleterre. Sur ces 3,4 milliards, 2,5 milliards sont investis dans les sciences de la vie. En revanche, la Suisse disparaît des têtes de liste des pays qui bénéficient de l'investissement R&D à l'étranger de la part des firmes américaines: à peine 190 millions de dollars (toujours en 1996).

En plus du «*brain drain*» vers les USA des chercheurs suisses, il y a donc un «*money drain*» impressionnant, avec des conséquences importantes sur la politique de la science qui essaie, à Bâle par exemple, de maintenir un centre de gravité «sciences de la vie» avec l'appui des multinationales pharmaceutiques. *ge*

Source: *National Science Board, Science & Engineering Indicators – 2000*. Voir aussi [www.swiss-science.org](http://www.swiss-science.org), le «portail» de la science et de la recherche.

### Fabrique de DP

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES actionnaires de Domaine Public SA, présidée par Jean-Pierre Bossy, s'est réunie le 15 juin 2000. Elle a approuvé les comptes de 1999 à l'unanimité.

#### LES COMPTES 1999

<b>Dépenses</b>	
Production du journal	75 072
Promotion	15 444
Salaires	81 234
Charges sociales	13 940
Locaux	6 461
Autres frais	14 496
Frais financiers	797
Impôts	773
Amortissement	0
<b>Total dépenses</b>	<b>208 218</b>
<b>Recettes</b>	
Abonnements	191 075
Vente de numéros spéciaux	303
Dons	3009
Produits financiers	1174
Divers	0
<b>Total des recettes</b>	<b>195 560</b>
<b>Perte</b>	<b>12 657</b>

# Un certain genre, un certain salaire

*Analyse de l'évolution des salaires féminins, entre 1994 et 1996.*

**L**A NOUVELLE AVAIT même fait la une des radios françaises. Courage, nous a-t-on annoncé en ce début d'année 2000, en Suisse, l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes sera atteinte en 2047. D'ici là, prenons notre mal en patience, et observons. C'est ce qu'a entrepris le Bureau de l'égalité associé à l'Office fédéral de la statistique, qui a effectué une analyse comparative des salaires entre les hommes et les femmes sur la base des enquêtes sur la structure des salaires entre 1994 et 1996.

Yves Fluckiger et José Ramirez, de l'Observatoire universitaire de l'emploi de Genève se sont chargés de l'étude, qu'ils ont divisée en quatre chapitres: l'évolution des salaires et les facteurs qui ont favorisé le changement, les différences entre hommes et femmes sur le marché du travail – par exemple, le niveau d'insertion professionnelle, le taux d'occupation, la position hiérarchique –, les comportements discriminatoires et enfin les inégalités de traitement, notamment en matière de bonus et gratifications, prévoyance professionnelle, etc.

Première constatation: si les disparités se sont émoissées, elles restent frappante (32 % en 1960 pour 28% en 1996). Amélioration, il y a donc eu, mais pas de façon continue. Ainsi, la croissance a favorisé les femmes, qui ont pu profiter des fruits de la croissance, mais a contrario, elles furent, elles sont les premières victimes de la crise. Ainsi, si dès 1970, les inégalités diminuent régulièrement jusqu'en 1990, elles remontent considérablement dès 1991 et jusqu'en 1994.

De même, la politique migratoire, introduite dans les années soixante, a fait pression sur les salaires des femmes, la main-d'œuvre étrangère

pouvant se substituer au personnel féminin. Le maintien d'emplois peu qualifiés, donc mal payés, a été rendu possible grâce aux travailleurs étrangers et aux femmes. Enfin, et c'est inattendu, l'augmentation de la part des femmes dans la population active a permis d'accroître les inégalités de salaire.

## Niveau médian des salaires

La structure du travail, le type d'activité détermine le niveau médian du salaire féminin. La probabilité pour une femme d'appartenir à la catégorie des bas salaires est quatre fois plus élevée que pour un homme, la rémunération à l'heure deux fois plus fréquente. Le temps partiel, largement supérieur chez les femmes, peut être un facteur de précarité dans certains secteurs professionnels, au niveau des revenus immédiats (salaires, primes et gratifications), comme au niveau des revenus différés (prévoyance professionnelle). D'autres éléments signalent et expliquent les inégalités entre hommes et femmes. La position de cadre supérieur est quatre fois moins élevée chez les femmes que celle observée dans la population masculine. La ségrégation est particulièrement frappante dans le secteur public (la Confédération par exemple): moins d'un cadre sur vingt est une femme! Le niveau de formation reste déterminant: 2,6 % des femmes terminent une formation universitaire, contre 5,6 % parmi les hommes. Et un quart des femmes ne dispose d'aucune formation au-delà de la scolarité obligatoire (contre 14,5 % des hommes). Et même si une femme a l'occasion d'acquérir formation et compétences, le rendement des années d'expérience compte peu alors qu'il permet aux hommes de gravir les échelons professionnels, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Enfin, à moins de conclure une union de raison ou d'intérêt, le mariage ne permet pas aux femmes de combler les différences. On peut voir que, toutes choses égales par ailleurs, les hommes mariés reçoivent un salaire supérieur à celui des célibataires, prime qui s'élève en 1996 à 4,5 %. A l'inverse, s'unir pour le meilleur et pour le pire semble pénaliser les femmes, pénalité évaluée à 3,7 % pour la même année.

Un tableau familial

## Un tableau familial

Les conclusions de l'étude sont donc sans surprise: mieux vaut être un homme, bien formé, bien rémunéré, bien gratifié et bien marié, qu'une femme sans formation, mal payée, rarement gratifiée, bien ou mal mariée. Mais, les auteurs amènent des données supplémentaires. Quelques-unes sont favorables aux femmes. Celles-ci retirent par exemple plus de bénéfices que leurs collègues masculins des années d'ancienneté au sein de la même entreprise; de même, le travail à temps partiel est mieux rémunéré lorsque ce sont les femmes qui l'exercent (amélioration relative si l'on tient compte des inconvénients du temps partiel). Enfin, l'affiliation au secteur public reste un élément favorable à l'égalité des salaires: la transparence et le caractère structuré de l'échelle des salaires contribuent à égaliser les rémunérations. Par contre le système des bonus et des gratifications individualisées prétérite les femmes. gs

*Vers l'égalité des salaires?*, résumé, éditeurs, Bureau de l'égalité et OFS. Commandes: tél. 032/713 60 60, fax 032/713 60 61.

### Valeurs moyennes de quelques variables caractéristiques de la population masculine et féminine en Suisse

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	1994	1996	1994	1996	1994	1996
Bas salaire	4,7%	2,1%	8,7%	7,1%	2,3%	1,8%
Payé(e) à l'heure	13,6%	15,1%	21,5%	23,9%	8,8%	9,4%
Temps partiel	19,8%	24,1%	42,2%	48,2%	6,4%	8,6%

### Fabrique de DP

Comme d'habitude, *Domaine Public* ferme boutique quelques semaines pendant le mois de juillet.

Le prochain numéro paraîtra le 18 août 2000.

D'ici là, bon été, bonnes vacances. La rédaction de DP

# Le retour de la jupette

## Les progrès de la technologie sont-ils convaincants?

**M**AXIMUS LE GLADIATEUR retourne à la poussière du Colisée, mort d'avoir débarrassé Rome d'un empereur fou. Une aube nouvelle se lève sur la ville et les néons de la salle se rallument. Tout avait pourtant mal commencé. Assassin de son père Marc-Aurèle, Commode s'empare du pouvoir au détriment du fils spirituel de l'empereur: Maximus, pourtant successeur désigné. Commode ordonne l'exécution de Maximus; celui-ci s'en tire en éliminant une demi-douzaine de ses bourreaux. Il est ensuite capturé par des marchands d'esclaves pour devenir gladiateur, revient en superstar des arènes défier Commode, l'élimine, puis s'écroule à son tour, mortellement blessé.

## Mythes contre tendances 2000

Distraction plaisante destinée au bon peuple, le péplum a notamment pour enjeu de renforcer les mythes contemporains en évoquant ceux de l'Antiquité. Ridley Scott remplit cette mission avec application en adaptant les poncifs du genre aux tendances de notre début de troisième millénaire. C'est particulièrement vrai pour les personnages. Descendant des Kirk Douglas (Spartacus) et Charlton Heston (Ben Hur), c'est Russel Crowe qui campe Maximus, l'esclave rebelle. Comme

toujours costaud en jupette, bras nus et mèche de cheveux coiffés dans le sens de la racine, c'est aujourd'hui un révolté rangé, bon ouvrier de l'empire. Bon type qui déclare ne rien connaître à la politique, il est surtout un honnête troufion. C'est d'ailleurs autant que son courage son sens de l'organisation du combat qui le sortira d'affaire dans un jeu du cirque inventé pour le plus grand plaisir de l'empereur Commode. Lequel Commode, excellent Joaquin Phoenix, bec de lièvre et yeux injectés, incarne le Romain fourbe, avec l'excuse toutefois qu'il semble avoir manqué de l'affection des siens. Au point que Commode recherche l'amour de sa sœur, superbe Connie Nielsen en grande lady souffrante qui repousse les assauts de son frère, et qui joue un rôle, non négligeable pour une Romaine, dans le dénouement de toute l'affaire. Le contraire serait politiquement incorrect aujourd'hui.

## Pubs et clips

Avec ce nouveau bâtiment hollywoodien édifié au moyen du matériau le plus récent, la numérisation, Ridley Scott ravale la façade du péplum en consciencieux maçon du 21<sup>e</sup> siècle. Les moyens actuels du cinéma lui permettent certes d'économiser quelques milliers de figurants et de reconstituer un

Colisée pour l'occasion. Ce bataclan technique ne masque toutefois pas son peu d'inspiration sur le plan visuel. Le réalisateur de *Blade Runner* confectionne des images qui oscillent entre le vidéo-clip et la publicité, comme ces moments où Maximus est à demi conscient et qu'on voit ce qu'il rêve. Heureusement, ces séquences d'onirisme de supermarché sont vite oubliées. Il ne reste pas non plus grand-chose des combats aussi esthétisants que féroces où le sang gicle en gerbes flamboyantes sans que jamais on ne soit tenté de fermer les yeux devant le spectacle des mises à mort. Que la guerre est jolie dans cette Rome de Ridley Scott et de Commode réunis!

Mais la lassitude pointe après deux heures de virilité explosant en tueries. Il faut alors s'occuper un peu. Devant cette superproduction américaine censée recréer un monde au détail près, revient le souvenir des projections de *Ben Hur* entre copains, où le jeu consistait à repérer l'éventuel solex oublié dans le décor, ou la trace de l'avion à réaction dans une scène trop chère à tourner deux fois. Un figurant de *Gladiator* sortira-t-il son portable pour interroger son épouse sur le repas de midi? Hélas, pendant que Maximus égorge son troisième tigre, ce n'est que le portable de mon voisin qui retentit.

Jacques Muhlethaler

## EXPOSITION CÉZANNE

# De l'inachevé naît l'abstrait

**O**N SAVAIT LES conservateurs des musées helvétiques portés sur la didactique culturelle, à la fois attirante et efficace. L'exposition sur Cézanne, intitulée... *achevé... inachevé*, s'inscrit dans ce projet: faire d'un accrochage un cours magistral sur l'histoire de l'art. La question qui sous-tend l'exposition est simple: Qu'est-ce qui incite un artiste aussi majeur que Paul Cézanne (1839-1906) à peindre?

Le conservateur zurichois Félix Baumann a rassemblé un nombre respectable d'œuvres, plus ou moins inachevées qu'il a regroupées en catégories:

portraits, natures mortes et paysages.

Une fois immergé dans l'exposition, le visiteur s'interroge sur les relations entre l'artiste et ces peintures. Il lui est difficile, voire impossible, de déterminer si une toile a été abandonnée dans un état d'ébauche ou si le peintre s'est arrêté par crainte de mettre en danger le résultat obtenu.

Pour Félix Baumann, le non-fini de Cézanne va de pair avec l'abandon de la perspective centrale et la progression de l'abstraction. L'artiste a exercé une influence considérable sur l'art du vingtième siècle. Sa production pictu-

rale, outre qu'elle constitue le point de départ de la révolution du cubisme, est porteuse de plusieurs innovations: la planéité de l'image, la revalorisation et l'émancipation de la forme et de la couleur par rapport au contenu et l'idée d'une réalité de l'image qui va au-delà de la représentation.

Par sa manière de traiter la forme-couleur, l'artiste fait le pont entre les anciens, tel Nicolas Poussin, et les modernes. Paul Cézanne est incontournable... *achevé* ou... *inachevé*, lui qui aurait déclaré qu'il voulait «vivifier Poussin sur nature». Daniel Marco